



Cette grille d'inspection vise à soutenir les milieux de travail à effectuer une inspection préventive afin de répondre à la LSST art 51:

51. L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychique du travailleur. Il doit notamment:

1° s'assurer que les établissements sur lesquels il a autorité sont équipés et aménagés de façon à assurer la protection du travailleur;

3° s'assurer que l'organisation du travail et les méthodes et techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires et ne portent pas atteinte à la santé du travailleur;

4° contrôler la tenue des lieux de travail, fournir des installations sanitaires, l'eau potable, un éclairage, une aération et un chauffage convenable et faire en sorte que les repas pris sur les lieux de travail soient consommés dans des conditions hygiéniques;

5° utiliser les méthodes et techniques visant à identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité du travailleur;

7° fournir un matériel sécuritaire et assurer son maintien en bon état

Procédure d'utilisation :

1. Cocher non applicable (N/A) lorsque l'élément ne s'applique pas.
2. Passer les éléments à inspecter un à un.
3. Écrire les mesures correctives pour chacun des éléments non conformes.
4. Remettre la grille complétée au gestionnaire responsable du milieu qui assurera la mise en place des mesures correctives.
5. Acheminez la présente grille complétée et remise au gestionnaire via le FORMS disponible à la page intranet du PPMET. (Onglet volet prévention/grille d'inspection préventive des milieux de travail)



1.	ÉTAT GÉNÉRAL			
Critères	Oui	Non	N/A	Action en cas de non-conformité
Échelle de classe 1 et 2 (usage : Bâtiment et industriel ou commercial et agricole)				
Présence et lisibilité d'une étiquette du fabricant illustrant les différentes configurations.				
Présence et lisibilité d'une codification interne.				
Matériau (bois, aluminium,...) : Stabilité, déformation, corrosion, etc.				
Embouts et appuis antidérapants.				
Absence de contaminations sur l'échelle.				

2.	ÉTAT GÉNÉRAL			
Critères : Barreaux (transverseaux) / Échelons	Oui	Non	N/A	Action en cas de non-conformité
Présence de tous les barreaux.				
Assujettissement des barreaux et des montants.				
Serrage et fixation.				
Absence d'usure, de bris, de fissure, de fente et de torsion.				

3.	ÉTAT GÉNÉRAL			
Critères : Montants	Oui	Non	N/A	Action en cas de non-conformité
Absence d'arêtes vives.				
Absence d'usure, de bris, de fissure, de fente et de torsion.				
Assujettissement des montants.				

4. ÉTAT GÉNÉRAL				
Critères : Rivets, écrous, charnières et autres pièces métalliques	Oui	Non	N/A	Action en cas de non-conformité
Présence de tous les éléments				
Bon état				
Serrage				
Présence de dispositifs de verrouillage des articulations				
Fonctionnement des dispositifs de verrouillage				
Présence et bon fonctionnement d'un élément visuel indiquant que l'articulation est verrouillée ou non (si prévu par le fabricant)				

5. AUTRE PROBLÈME DE SÉCURITÉ	

6. AUTRE ÉLÉMENT NON CONFORME	

7. SUIVI DU VÉRIFICATEUR

Suivi requis : Oui Non

Date prévue du suivi : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

8. SIGNATURE DU VÉRIFICATEUR

Nom (en lettre moulées) : _____

Signature : _____

Cliquez ou
appuyez ici
pour entrer
une date.

9. INFORMATION DU LIEU INSPECTÉ

Date :

Nom de l'établissement :

Direction :

Service :

Nom du responsable :